soupçonnait sa femme de relations avec un sieur Lescaillez. Le 20 décembre 1889, dans la matinée, il les vit causant ensemble et, dès ce moment, d'après l'accusation, sa résolution fut prise de les tuer tous deux, s'il les surprenait dans la soirée.

Vers trois heures de l'après-midi, il chargea son fusil et, vers 5 heures, il alla s'embusquer dans une pâture attenante à la cour de la ferme de Lescaillez, derrière une meule de foin. Il y était à peine qu'il entendit ce dernier siffler dans le haut de sa cour, près de l'étable à vaches. Aussitôt la femme Demarest aurait traversé la cour et se serait arrêté à la porte de l'étable. L'accusé, quittant son embuscade et marchant à la dérobée, le long de la haie du jardin, serait lui-même arrivé bientôt devant cette porte.

A ce moment, était-elle fermée ? Lescaillez et la femme Demarest assurent que non; ils disent qu'ils causaient simplement sur le seuil de la porte.

Demarest prétend, au contraire, qu'ils étaient, à son arrivée, enfermés dans l'étable. Il dut ouvrir, d'un coup de poing, le haut de la porte divisée en deux battants et, passant le bras, il put faire glisser le verrou qui assujettit intérieurement sa partie basse. Il aurait alors aperçu Lescaillez et sa femme.

Il arma aussitôt son fusil et, entrant dans l'étable, tira, à bout portant, sur cette dernière qui reçut toute la charge de plomb dans l'épaule gauche. La blessure était grave. Cependant, l'amputation n'a pas été nécessaire. La cicatrisation se fit peu à peu, entraînant une longue incapacité de travail.

Pendant que Demarest faisait feu sur sa femme, Lescaillez avait réussi à s'esquiver. L'accusé se mit à sa poursuite et le découvrit dans la cour, caché derrière un chariot. Il le terrassa et essaya de le frapper avec son fusil. Cette arme s'étant brisée dans la lutte, il prit un couteau, mais ne put l'ouvrir et dut frapper avec le manche. Un voisin arriva et sépara les adversaires.

La femme Demarest passe pour avoir une mauvaise conduite. Les renseignements fournis sur l'accusé sont bons; il n'a pas d'antécédents judiciaires.

Demarest est acquitté.—Défenseur, Me D'Hoogghe.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 12 mai.

AFFAIRE GRAWITZ

LA TEINTURE EN NOIR D'ANILINE

(Suite. — Voir le *Journal de Roubaix* du 14 mai.)

Conclusions du ministère publics (suite)

M. l'avocat général aborde ensuite la question des antériorités. En raison même de la nature des revendications de M. Grawitz, il écarte du débat les brevets Perkine, Alland et Persoz n'offrant aucun intérêt, puisqu'il s'agit seulement de la teinture en bain plein faisant monter directement la couleur sur la fibre.

Il ne reste donc plus que le procédé Bobœuf qui, de l'avis de la majorité des experts commis par le Tribunal civil de Lille, a été contrefait par M. Grawitz.

M. l'avocat général critique, en passant, une appréciation des experts sur les tendances procédées de M. Grawitz, puis il présente une réfutation technique de leur rapport.

M. Grawitz emploie les mêmes éléments que Bobœuf, c'est vrai, mais il obtient d'autres résultats; en forçant la dose de bichromate et en portant le bain à 100 degrés, il arrive au noir inverdissable, insensible à l'acide sulfureux.

En droit, un procédé identique est brévetable quand le résultat obtenu présente des divergences notables.

D'ailleurs si les réactifs sont les mêmes, il y a des différences multiples entre les deux procédés.

D'abord le procédé Bobœuf ne donne pratiquement que des couleurs verdissables, c'est l'opinion des experts, c'est celle de l'inventeur lui-même qui dit : « Les couleurs que l'on peut obtenir ainsi sont si variées... qu'il est impossible d'indiquer à l'avance et d'une manière exacte, la nuance que l'on pourra ou devra obtenir. »

Seconde différence : le procédé Bobœuf n'indique aucune proportionnalité, tandis que M. Grawitz dit qu'il faut recourir aux proportions des équivalents chimiques ou à des proportions voisines.

M. Grawitz a déterminé le degré de chaleur auquel il fait progressivement amener le bain pour produire le sel d'aniline tandis que le procédé Bobœuf est muet sur ce point.

Enfin, la différence capitale, c'est la question du bain plein qui supprime l'avivage.

Le M. l'avocat général s'appuie sur l'appréciation des experts d'Angers dont il cite le passage suivant de leur rapport :

« Il ne faut pas confondre la teinture en un bain unique avec la teinture en bain plein, objet du procès actuel, bain dans lequel les fibres textiles se nourrissent de la matière colorante dont tous les éléments préexistent simultanément dans le bain et permettent successivement les états d'oxydation qui permettent à l'aniline d'aller à la fibre et de s'y fixer à l'état de noir... La teinture en bain plein, définie par la Cour, consiste à plonger les fibres dans le mélange des éléments producteurs du noir, mis dans des conditions telles qu'ils produisent effectivement du noir que ces fibres absorbent au fur et à mesure de sa formation de sorte que les fibres sortent teintes de ce mélange.»

Personne, avant Grawitz, n'avait employé le bain plein pour le noir d'aniline : bien plus, les auteurs les plus autorisés, Persoz, Santh, déclarent que c'était une impossibilité. Bobœuf lui même, quand il recourt au bain plein, n'obtient pas un moyen de teindre directement sur la fibre mais seulement un précipité présentant l'aspect d'un noir.

» A coté de ces différences pratiques, ajoute M. l'avocat général, entre les procédés Bobœuf et Grawitz, il y en a d'autres théoriques: il y a celles que les experts Décaux et Lifoche disent être seulement du ressort des académies et des sociétés savantes. Il est plus facile d'écarter un argument d'un mot que de le réfuter.

» Bobœuf s'appuie sur la loi des doubles décompositions pour obtenir la production instantanée des couleurs solubles. Or, les teinturiers agissent maintenant par oxydation : ce qui est un phénomène chimique absolument différent de la double décomposition. Au lieu d'une production instantanée, ils ont une oxydation progressive. Enfin leurs couleurs sont insolubles. C'est ce qui résulte du rapport de M. Baudry, l'expert de la minorité de Lille. »

Afin de ne pas laisser subsister de doute dans l'esprit du juge, M. l'avocat général dit encore qu'il faut rejeter les autres antériorités invoquées dans le cours du procès parce que dans les procédés Lightfood, Cordillot, Jarosson et Muller-Park, les couleurs se développent par la fixation ou en vase clos, et dans les procédés Alland et Person on rencontre deux bains, ce qui constitue des différence notables avec le procédé Grawitz.

Au point de vue de l'efficacité de ce dernier procédé pour produire un résultat industriel, M. l'avocat-général ne la croit pas douteuse. « Nous sommes donc, dit-il, dans les termes de l'article 2 de la loi de 1844, en face d'une application nouvelle de moyens connus pour l'obtention d'un résultat industriel, en présence d'un procédé qui semble brevetable. »

Voici la fin des conclusions du ministère public :

« En étudiant le dossier, je suis arrivé à me demander si, en raison des arguments que je viens de présenter, je n'allais pas conclure à ce que la Cour donnât *de plano* gain de cause à M. Grawitz.

» J'irais jusque là, s'il me fallait actuellement prendre parti. Si je devais aujourd'hui choisir entre le système des teinturiers et celui de M. Grawitz, j'opterais pour ce dernier.

« Mais Me Pouillet n'a sollicité de vous qu'une expertise nouvelle et je ne veux pas être plus royaliste que le roi. Il vous a demandé de désigner de nouveaux chimistes ; je m'associe à sa demande. Je la comprends. Il y a encore des procès à Caen, à Rouen. N'y a-t-il pas intérêt à en finir une bonne fois en chargeant des experts de départager ceux que la justice a déjà commis.

« L'expertise est utile sur la validité des brevets de M. Grawitz. J'ajoute qu'elle devient indispensable pour la contrefaçon. »

Pour ce qui est de la preuve des faits articulés par M. Grawitz, elle est pertinente et admissible.

Enfin M. l'avocat général estime que les fabricants doivent être maintenus en cause si une expertise nouvelle est adonnée.

— La Cour a mis la cause en délibéré, pour l'arrêt être rendu à une audience ultérieure.

Audience du samedi 17 mai

Affaire de compte

La seconde chambre de la Cour est saisie de l'appel d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Roubaix, le 15 juillet 1889, entre MM. Picard et Cie, négociants à Paris et M. Jules Joseph, négociant roubaisien.

MM. Picard réclamaient en première instance, 7,292 francs. Le tribunal leur a accordé 1,332 fr. 95. Ils ont interjeté appel et demandent, devant la Cour 6,992 fr.

Mais M. Jules Joseph forme, de son côté, un appel incident et soutient qu'il doit être déchargé de toute condamnation.

L'affaire a été plaidée par Me Maillard, pour l'appelant principal, et par Me Devimeux pour M. Jules Joseph.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Cercle colombophile l'« Union ». — Le cercle *Union*, dont le siège est au Café Pardore, a donné, dimanche, un concours sur Chantilly.

Sont cent trois pigeons ont été lâchés à huit heures par M. Aubin, convoyeur du cercle, par un beau temps, vent ouest. Voici le résultat obtenus :

1er prix, G. Broyaes, vppp : 2e, Turck ; 3e Mathon, ppp ; 4e, Salembier, ppp ; 5e, Coulon, ppp ; 6e, Tiberghien ; 7e, Louke ; 8e, Serrure, pp ; 9e, Ducatteau, pppp ; 10e, id. pp.

11e prix, Delplanque ; 12e, Hornard ; 13e, G. Petit; 14e, G. Broyaes, ppp ; 15e, Delmotte, p ; 16e, Lamothe, p, 17e, Lamothe, pp ; 18e, Serrure, pp ; 19e, Hazebrouck, p; Aloise, honneur.

20e prix, G. Petit ; 21e, Desroussaux, pp ; 22e, Dutat, p; 23e, Vandewille, pp; 24e, Duvivier, pp; 25e, Vandystate, pp; 26e, Aloise, p ; 27e, Hazebrouck, p; 28e, Dutat, ppp; 29e, Legrand, p.

30e prix, Beele, pppp; id. honneur; 31e, Hrusenne, ppp; 32e, Coulon, p; 33e, Delplanque, 34e, id., p; 35e, Legand, p; 36e, Naudewille, pp; 37e, Agache, pp; 38e, Duhamel, p.

39e prix, Beele p; 40e, Ringeval p; 41e, Godart p; 42e Hausenne p; 43e, Legrand p; 44e, Michon p; 45e, Petit Rp, 46e, Gillir p; 47e, Plauson p; 48e, Broyaes Rp.

49e prix, Ringeval ; 50e, Delannoy ; 51e, Vergin ; 52e, D'Hellemme ; 53e, Cocheteux ; 54e, G. Petit ; 55e, Mossion ; 56e, Carbon ; 57e, E. Browaeys.

58e prix, Gillis ; 59e, Haloise ; 60, Delplanque ; 61e, id. ; 62e, Rouillies ; 63e, Hausenne ; hors concours, Vandekerkhove.

PRIME EXCEPTIONNELLE

La librairie du *Journal de Roubaix*, offre à titre de prime à tous les abonnés et à tous les acheteurs au numéro, un superbe recueil de seize morceaux de musique pour piano, grand format, se composant de 38 pages. Cet album qui porte le titre :

EXPOSITION-ALBUM, comprend les morceaux suivants :

1. *Sonnes trompettes*, polka militaire, Wegtte, chef de la musique de la Garde Républicaine. 2. *Réverie*, Schumann ; 3. *Marivaudage*, F. Hitz ; 4. *Marche funèbre*, Chopin ; 5. fantaisie sur *Il Crociato*, Meyerbeer ; 6. *Chanson de Printemps*, (romance sans paroles), Mendelssohn; 7. *Trémon*, gavotte Louis XV, I Vasseur; 8. *1er prélude* (sur lequel Gounod a écrit son célèbre *Ave Maria*), Bach ; 9. Fantaisie sur le *Calife de Bagdad*, Boieldieu ; 10. *Dernière pensée*, Weber; 11. *Chanson Espagnole*, Paul Rougnon; 12. *Noila*, polka mazurka, Georges Lamothe; 13. *Sérénade*, Schubert; 14. fantaisie sur *Lucie de Lammermoor*, Donizetti; 15. *Chant du soir*, rêverie nocturne, Bachman; 16. La *Tour Eiffel*, polka, Strauss.

Il est mis en vente au prix exceptionnel de **1 franc 50.**

Ajouter à cette somme 0,25, pour recevoir le franco par la poste.

Adresser les commandes, 17, rue Neuve, à Roubaix.

NORD

Concours de manœuvres de pompes à incendie à Fourmies. — Nous rappelons que le grand concours de manœuvres de pompes à incendie organisé par la compagnie de Fourmies, aura lieu le 25 mai prochain.

Les récompenses consisteront en couronnes, palmes, médailles de vermeil et d'argent auxquelles seront ajoutées des primes en espèces: elles seront décernées dans chaque division.

Une médaille de vermeil sera remise à chaque musique accompagnant un détachement de sapeurs-pompiers.

Un prix d'honneur sera décerné dans chaque division à la compagnie qui aura le mieux rempli les conditions du programme relatives à la manœuvre seulement.

La distribution des récompenses sera faite à l'hôtel de ville de Fourmies, sous la présidence des autorités municipales.

La fièvre typhoïde à la maison d'arrêt d'Hazebrouck. — La rumeur publique nous informe, dit l'*Indicateur*, que plusieurs cas de fièvre typhoïde sont signalés en ce moment à la maison d'arrêt d'Hazebrouck.

Nous espérons bien que l'administration prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter que cette épidémie ne s'étende au dehors.

BELGIQUE

Courtrai. — Le tribunal correctionnel de Courtrai vient de rendre les jugements suivants :

Le 12. — Louis Veys, Dottignies, 8 jours pour bris de clôture, et Jean Ducatillon, Tourcoing, 20 fr. (conditionnellement) pour bris de clôture et 1 fr. pour ivresse: Remi Vandevoorde, Octave Verfaille, Julien Loof, Gustave Verfaille, Camille Berteel, Cyrille Berteel, Adolphe Laporte, Ernest Schoutetens, Léonard Vangheluwe, François Vankeirsbilck, Edgard Genochie, Camille Vanieuwenhuyse, tous à Courtrai, chacun 15 fr. pour rébellion, coups, outrages et ivresse.

Cyrille Vanhoonackère, 1 fr. et deux fois 26 fr., et Nathalie Dudicq, 26 fr., tous deux à Rockem, pour coups, destruction de clôture, injures et coups; Vanneste Théophile, Courtrai, pour défaut, 8 jours pour vol; Richard Hemeryck, Roubaix, 8 jours, pour vol ; Léopold Roulers, 25 fr. pour délit de pêche.

Camille Michiels, Courtrai, 8 jours, pour coups; Ignace Verhelst, Bricleu, 3 peines de 15 jours pour vol: Jules Dejaeghere, 8 jours et deux fois 26 fr., (conditionnellement); Charles Gilgemyn, 8 jours et 26 fr. (conditionnellement) tous deux à Gullegheim, pour outrage, bris de clôture et bruit nocturne, Henri Vandenbussche, Wielsbeke, 3 mois et 50 fr. pour coups; Louis-Alphonse, Edouard Devogele, Jean Vuylsteke, tous trois à Oygheu, chacun 3 mois et 50 fr. (conditionnellement) pour coups.

Le 13. — Léopold Vanhaverbeke, Menin, 1 mois et 26 fr. pour abus de confiance ; Henri Boom, Pierre Vansteenkiste, Constant Vansteenkiste, tous trois à Lendelede, chacun 3 mois, pour coups, bris de mobilier et bris de clôture ; Gustave Tieghem, Dottignies, 15 jours et 10 fr. pour coups, injures et ivresse.

Aloise Berteel, Rumbeke, 100 fr., pour délit de chasse; Emile Vanderhaegen, Menin, 2 fois 15 jours et 10 fr. pour coups, bris de mobilier et bris de clôture; Constant Deconnier, Roulers, 26 fr., pour coups; Théophile France, Roulers, 8 jours (conditionnellement) pour coups.

Henri Plowy et Victor Desmet, à Courtrai, chacun 3 mois et 50 fr. pour coups et ivresse; Régine Notebaert, Courtrai, 8 jours, pour vol; Victor Bekaert, Roulers, 8 jours (conditionnellemot) pour coups et menaces; Constant Desplancke et Victor Dewildeman, Wevelghem, chacun 2 mois et 26 fr. pour bris de clôture, menaces et vol.

Le 14. Ernest Lemaire et Remi Dhondt, à Mouscron, chacun 3 mois et 26 fr.; Gustave Deschaecht et Cyrille Josson, chacun 1 mois et 26 fr., pour vol et complicité de vol; Pierre Braeckeveldt, Rumbeke, 6 mois, 100 fr., 1 mois, 2 fois 2 mois, 2 fois 8 jours et 26 fr. pour coups, rebellion, outrages, bris de clôture, menaces, et Adoyo, pour les mêmes faits, 3 mois, 1 mois, 2 mois, deux fois 8 jours et 26 francs, et 1 mois ; Charles-Louis Dekeyser, 15 fr. (conditionnellement), et Nathalie Cats, 10 fr. (conditionnellement), tous deux à Menin, pour coups et injures.

Henri Dekeyser, Neuville-en-Ferrain, détenu, 1 an de prison et 5 ans de surveillance, et Adolphe Demaegt, Mouscron, 8 mois pour vol et complicité ; Henri Dekeyser, Neuville-en-Ferrain, et Joseph Vercruysse, Mouscron, chacun 6 mois, et Adolphe Degrand, Mouscron, 1 mois et 26 fr. pour vol et recel: Henri Dekeyser, Neuville, et Joseph Vercruysse, Mouscron, chacun 4 mois, et Adolphe Degrande, Mouscron, 15 jours et 26 fr. pour vol et recel.

Le 16. Gustave Libbrecht, Mouscron, 15 jours et 26 fr., 15 jours, 26 fr., 15 jours et 26 fr., 15 jours 8 jours, 15 fr., pour coups, menaces, port d'armes, ivresse, bris de clôture; Emile Maes, Iseghem, 1 mois pour coups.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 17 mai.* — Alphonse Deblauwe, rue des Longues-Haies prolongée, cour Jennaert. — Germaine Vroman, rue de Lannoy, fort Dispretz, 43. — Germaine Herbaux, rue de l'Alma, fort Prasez, 77. — Clara Clocteu, rue Philippe-le-Bon, 17. — Ernestine Gaudfroy, rue du Grand-Chemin, cour Dewailly. — *Mariages.* — Louis Blayez, 23 ans, boucher, rue Lannes, 23, et Clémence Vandersteenen, 19 ans, modiste, rue du Pays, 34. — Henri Demester, 30 ans, concierge, Grande-Rue, 333, et Zelma Matthys, 25 ans, ménagère, Grande Rue, 333. - Théophile Delbecque, 45 ans, débourreur, rue de Tournai, et Hermance Delbecque, 28 ans, devideuse, à Roubaix. — Léopold Carlier, 35 ans, tapissier, rue d'Ely, 8, et Louise Boddaert, 21 ans, repasseuse, rue du Trichon, 71. — Alphonse Jonville, 23 ans, sans profession, rue Neuve, 18, et Louise Harinkouck, 23 ans, rue de la Fosse-aux-Chênes, 39. — *Déclarations de décès du 17 mai.* — Marie Allaoucherie, 49 ans, Hôtel-Dieu. — Marie Brendelle, 64 ans, Hôtel-Dieu. — Evrard Meriaux, 3 jours, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 17 mai.* Cyrille Montague, rue du Tilleul. — Jules Clinckemalie, rue des Quinze-Bouteilles. — Paul Delen, Marlière. — Jeanne Glorieux, Marlière. — Mélanie Buisez, rue de Menin — Hélène Dael, rue de Dunkerque. — Marie Delmotte, Blanc-Seau. — Gaston Duforeet, rue Saint-Christophe. — *Publications de mariages du 18 mai.* Aloise Peconinck, 19 ans, journalier, et Hermance Ameye, 20 ans, soigneuse. — Fidèle Deheulle, 30 ans, représentant de commerce, et Blanche Jaspar, 22 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Debaudringhien, 25 ans, trieur, et Anna Paty, 23 ans, journalière. — Floris Lorthiois, 26 ans, négociant en laines, et Céline Six, 19 ans, sans profession. — Ferdinand Lemulier, 22 ans, rattacheur, et Adèle Lambaere, 22 ans, redoubleuse. — Odilon Dupuis, 25 ans, boucher, et Victorine Vanoilleghem, 21 ans, sans profession. — Jean-Baptiste Welcomme, 48 ans, cabaretier, et Adèle Dhalluin, 50 ans, sans profession. — Adolphe Hindryck, 28 ans, débourreur, et Céline Merlier, 19 ans, soigneuse. — Henri Florin, 21 ans, trieur, et Juliette Herbé, 24 ans, soigneuse. — Paul Coqu, 35 ans, domestique, et Virginie Vanostal, 21 ans, ouvrière en fuseaux. - Alphonse Haeze, 30 ans, tisserand, et Marie Verbanne, 28 ans, soign use. — Aloise Verheye, 38 ans, tisserand, et Marie Hardy, 42 ans, épeleuse.

Mariages. Léopold Poilra, 33 ans, bijoutier, et Elisa Descy, 30 ans, sans profession. — Eugène Monpoel, 30 ans, mécanicien, et Victorine Verhoeve, 23 ans, soigneuse. — Cyrille Deseghen, 26 ans, menuisier, et Hermance Metgy, 25 ans, moulineuse. — Arthur Delesalle, 25 ans, tisserand, et Rosine Crabbe, 23 ans, sans profession. — Fortuné Lebrun, 23 ans, rattacheur, et Augustine Leblanc, 21 ans, soigneuse. — Emile Beghin, 23 ans, tisserand, et Pauline Corastier, 20 ans, tisserande. — Jules Morel, 27 ans, rattacheur, et Clara Allard, 24 ans, peigneuse. — Basile Vangaethem, 36 ans, domestique, et Clémence Toulouse, 23 ans, soigneuse. — Henri Beerland, 25 ans, voyageur de commerce, et Cécile Pesin, 21 ans, sans profession.

Déclarations de décès du 17 mai. — Jean Vandeputte, 4 ans 8 mois, rue des Trois-Pierres. — Martial Lictaer, 46 ans 9 mois, tisserand, Risquons-Tout. — Charles Vannoubier, 8 jours, rue des Carliers. — Henri Gserunynck, 2 ans, boulevard Gambetta — Paul Riposon, 1 an, rue de la Latte. — Joseph Beuscart, 5 mois 21 jours, rue de Gand.

WILLEMS. — *Déclaration de naissance du 30 mars au 14 mai.* — Jules Leclercq, hameau de Mouscron. — Jules François, rue Franche. — Albert Alavoine, hameau du Petit-Marais. — Adolphe Tiers, hameau du Petit-Lannoy. — Marguerite Ermé, route de Lannoy. — *Publications de mariages.* Charles Debyser, 32 ans, garçon boulanger, à Remeghe, et Louise Caretto, 23 ans, sans profession, à Willems. — Fernand Battise, 21 ans, contre-maître, à Willems, et Eugénie Delacroix, 21 ans, cardeuse, à Willems. — Désiré Botel, 47 ans, tisserand, à Willems, et Céline Delattre, 34 ans, servante, à Blandain. — *Mariages.* Bernardin Vancoventhe ghe, 23 ans, journalier, à Baisieux, et Rosine Quique, fileuse, 23 ans, à Willems. — Charles Debyser, 32 ans, garçon boulanger, à Reninghe (Belgique), et Louise Carrette, 23 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 30 mars au 14 mai.* Camille Houzé, 36 ans, rue Famechon — Caroline Merlin, 62 ans, hameau de Mouscron. - Charles Mullier, 33 ans, hameau de Mouscron. — Alexandre Delefortrie, 47 ans, hameau du Petit-Marin. — Bon Roty, 14 mois, route de Lannoy. — Dumoulin, né sans vie, hameau du Petit-Marais. — Ermez Alavoine, 18 jours, rue du bon Conseil — Edouard Montagne, 66 ans, rue Famechon. — Léon Croum, 3 mois 1/2, Belle-Vue. — Augustine Gustin, 39 ans, hameau de Mouscron.

FLERS-LILLE. — *Déclarations de naissance du 5 au 16 mai.* Edmond Masquelier, à la Cousinerie. — *Publications de mariages.* Jean-Baptiste Desruelle, 28 ans, blanchisseur de toiles, et Léonie Lesage, 27 ans, servante, à Flers. — Louis Duquesne, 28 ans, journalier, à Forest, et Georgine Devost, 23 ans, jour alière, à Flers. — Jean-Baptiste Senave, 52 ans, journalier, et Elise Desprez, 55 ans, ménagère, à Flers. — Auguste Spriet, 20 ans, teinturier, à Flers, et Clémence Dubois, 22 ans, journalière, à Vasquehal. — *Déclarations de décès du 5 au 16 mai.* Louis Coutelier, 84 ans, rentier, au Bourg. — Arthur Decottignies, 23 ans, journalier, au Breucq. — Marthe Meurisse, 7 mois, au Bourg.

TRESSIN. — *Déclarations de naissances du 4 au 14 mai.* — Flora Derache quartier de la Place. — Achille Manche, quartier de la Place. — *Mariages.* Alphonse Blanchutte, 26 ans, maçon, à Ascq, et Justine Duquesnoy, 21 ans, couturière, à Tressin. — *Déclarations de décès du 4 au 14 mai.* Jules Descamps, 51 ans. — Louis Doby, 33 ans, ouvrier distillateur.

MOUSCRON. — *Déclarations de naissances du 10 au 16 mai.* Alfred Peirs, Bornoville. — Pierre Bracaval, Saint-Ackaire. - Marie Dufermont, Mont-Galois.— Emile Mullie, Tuquet. — Victorine Bauduin, Risquons-Tout — Laure Pyjers, rue de la Marlière. — Valentine Verhoeven, cour Saint-Liévin. — Gaston Verfaille, rue Jules Judas. — Marie Delbecke, rue Saint-Pierre. — Madeleine Verhelle Risquons-Tout. — Arthur Devoste, rue Saint-Pierre. — Henri Maessens, rue des Dragons. - *Mariages.* Louis Tarasse, 31 ans, tisserand, et Elise Vanhaesebrouck, 23 ans, bobineuse. — Jean-Baptiste Loof, 29 ans, domestique, et Emma Demeere, 22 ans, ouvrière agricole. - *Déclarations de décès du 12 au 16 mai.* Rappez, (masculin) — Zulma Declercq, 3 ans, Mont-à-Leux. — Marie Vercruysse, 34 ans, rue du Château. — Désiré Trielinck, 25 ans, rue de Menin. — Vandamme, 79 ans, Risquons-Tout. — Fortuné Stellamans.

DOTTIGNIES. — *Déclarations de naissances du 8 au 15 mai.* Laure Bauduin. — Martha D'aene. — Marguerite Courcelle. — Louise Nuttin. — Camille Nys. — *Déclarations de décès du 8 au 15 mai.* — Florine Hellin, 79 ans, rue de la Station.

BOUSBECQUE. *Déclarations de naissances du 10 au 17 mai.* — Camille Vanhauwaert, le Blandrisse. — Clotilde Raquet, les Bois. — Marguerite Dewitte, la Place. — *Déclarations de décès du 10 au 17 mai.* - Marcel Dejaghère, 4 mois 15 jours, les Bois. — Suzanne Soenen, 5 semaines, les Bois. — Philomène Dhalluin, 49 ans, le Crumesse. — Louis Loridan, 40 ans, rue de Menin.

MOUVEAUX. - *Déclarations de naissances du 8 au 15 mai.* — Néant. — *Déclaration de décès du 8 au 15 mai.* — Henri Messinen, 8 mois, la Place.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 9 au 16 mai* — Néant. — *Déclaration de décès du 9 au 16 mai.*— Achille Beuque, 13 ans, au Bel-Arbre.

MARCQ-EN-BARŒUL. — *Déclarations de naissances 8 au 15 mai.* — Rachel Cornil, au Plouich. — Hélène Bigant, cour Catry. — Alfred Legrand, rue Scrive, 11. — Berthe Scouteten, au Plouich. — Lucienne Berland, au Plouich — Elise Devrieze, au Pont. — Henri Couvreur, au Risban. Joseph Leman, à l'Herrenqui. — *Déclaration de décès du 8 au 15 mai.* — Auguste Roussel, 72 ans, rentier, rue de Tourcoing.

HEM. — *Déclarations de naissances du 1er au 15 mai.* — René Delattre, Petit-Lannoy. — Marie Duquenne, Petit-Lannoy. — Désiré Wicart, Civrau. — Raymonde Serlez, Trois-Baudets. — Marguerite Mullez, Trois-Baudets.— Maria Beulens, Petit-Lannoy. — Jules Blaze, Trois-Baudets. — Jean Delcroix, Petit-Lannoy. - Célestine Picard, Petit-Lannoy. — *Publications de mariages.* — Louis Vanhaubrouck, 27 ans, garçon brasseur, à Hem, et Céline Questin, 27 ans, journalière à Hem. — Jean-Baptiste Pycke, 25 ans, domestique, à Ruven, Belgique, et Catherine Bumez, 22 ans, servante, à Horrelebeke St-Corneille, Belgique. — *Déclaration de décès du 1er au 15 mai.* - Marie Boussemart, 64 ans.

LEERS. — *Déclarations de naissances du 1er au 15 mai.* — Marie Meurisse, Trieu-de-Leers. — Marie Parent, Vieux-Bureau. — Rosa Deroubaix. Longue-Rue. — Yvon Prévot, Longue-Rue. — Adèle Labbens, Trieu-de-Leers. — Henri Dutboit, Vert-Buisson. — Gilles Gerard, Petite-Frontière. — *Déclaration de décès du 1er au 15 mai.* — Marie Castelain, 50 ans, 1 mois, ménagère, Vieux Bureau.

TEMPLEUVE-NORD. — *Déclarations de naissances du 8 au 15 mai.* - Lydie Lefebvre, hameau du Riez. — Achille Cardon, hameau du Paradis. — Suzanne Lebacq, au Bourg.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VERPLANCKROGER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Joseph VERPLANCK, décédé à Roubaix, le 16 mai 1890, dans sa 27e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Newcomen, 52, à 3 heures 1/2.

Les amis et connaissances de la famille DELMOTTELONCLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Siméon DELMOTTE, décédé accidentellement à Roubaix, le 15 mai 1890, à l'âge de 21 ans, administré des Sacrements de l'Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, quai de Dunkerque, derrière la fabrique de Georges Catteau.

Les amis et connaissances de la famille ERNAUT-COSSART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Eugène ERNAUT, décédé à Roubaix, le 14 mai 1890, à l'âge de 4 mois 1/2, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 18 courant, à 3 heures 3/4, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Denain, 24.

Les amis et connaissances de la famille D'HALLUIN-DELANGLEZ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Louis-Floris-Joseph D'HALLUIN, ancien adjoint au maire, ancien administrateur des hospices et président du bureau des marguilliers, veuf de Dame Augustine DELANGLEZ, décédé pieusement à Wattrelos, le 15 mai 1890, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 19 courant, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Bureau. — L'Obit du mois sera célébré le mardi 17 juin, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DEBOOSÈRE-CLÉPEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Urbain DEBOOSÈRE, entrepreneur de menuiserie, décédé à Roubaix, le 15 mai 1890, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 18 courant, à 8 heures, aux Vigiles des morts, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le lundi 19 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Solférino.

Les amis et connaissances de la famille WATINE-WATINE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Flore-Joseph WATINE, veuve de M. Julien WATINE, décédée à Roubaix, le 15 mai 1890, à l'âge de 71 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 19 courant, à 8 heures, aux Vigiles des morts, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 20 dudit mois, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 22.

Les amis et connaissances de la famille André LAHOUST, sculpteur, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame André LAOUST, née Louise RANSONS, décédée à Paris, le 13 avril 1890, à l'âge de 32 ans, administrée des Sacrements de l'Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Saint-Rédempteur, à Roubaix, le lundi 19 mai 1890, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Florent HERCHUELZ, ancien entrepreneur de menuiserie, époux de Dame Roseline ORANGE, décédé à Roubaix, le 19 avril 1890, à l'âge de 77 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sté-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 19 mai 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste MULLIE, époux de Dame Eulalie MALIS, décédé à Roubaix, le 11 avril 1890, dans sa 67e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Une Messe de Convoi sera chantée le lundi 19 mai 1890, à 9 heures, et un Obit solennel du mois de Ire classe sera donné le mardi 20, à 10 heures, en l'église Saint-Eloi, au Blanc-Seau, pour le repos de l'âme de Dame Florine-Joséphe GOBERT, veuve de M. Damien THIEFFRY, décédée au Blanc-Seau, le 14 avril 1890, à l'âge de cinquante-quatre ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré Cœur, à Roubaix, le lundi 19 mai 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Séraphine-Rosalie DASPREZ, veuve de Monsieur Etienne NATALIS, décédée à Roubaix, le 13 avril 1890, dans sa 78e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le mardi 20 mai 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexis-Alexandre-Auguste AGOMBART, brigadier des douanes en retraite, veuf de Dame Julie OVLAQUE, décédé à Croix, le 13 avril 1890, dans sa 75e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 20 mai 1890, à 10 heures, pour le repos des âmes de Monsieur Charles-Louis JOYE, entrepreneur de terrassement